

Comité des normes – Programme francophone des autorités de noms (PFAN)

Identification du comité	Comité des normes – Programme francophone des autorités de noms
Mandat	Le Comité des normes est responsable de la rédaction et de la mise à jour des lignes directrices et des règles encadrant la création ou l'enrichissement des notices d'autorité dans le fichier d'autorité Canadiana dans le cadre du Programme francophone des autorités de noms (PFAN) et du soutien des partenaires au Programme.
Mission / Tâches	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rédiger les règles de contribution au fichier Canadiana ; 2. Rédiger ou traduire en français les procédures, le guide et le manuel du participant ; 3. Assurer la mise à jour régulière de la documentation ; 4. Maintenir un wiki à jour pour le PFAN ; 5. Répondre aux questions des membres envoyées sur la liste de diffusion PFAN-L.
Présidence	<p>Assumée par les membres du Comité après consensus. Elle peut également être assumée par des coprésidents ou coprésidentes.</p> <p>Les responsabilités consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convoquer les rencontres en proposant un ordre du jour • Rendre disponibles les documents à lire et à commenter • Tenir à jour le registre des actions et des décisions • Faire le pont avec le comité directeur
Membres	<p>Composition</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 membres provenant de Bibliothèque et archives Canada (BAC) • 2 membres provenant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) • 2 membres provenant des universités francophones du Québec <p>Le comité pourra également faire appel à tout expert-conseil jugé utile pour faire avancer les travaux. Un ou deux membres représentant de nouveaux partenaires pourraient être ajoutés.</p>
Échéancier	Permanent
Fréquence des rencontres	Mensuelles, ou plus fréquentes selon les besoins.
Lieu des rencontres	Les rencontres ont lieu principalement de façon virtuelle. Au besoin, des rencontres en présence pourront être convoquées et le lieu sera déterminé par le Comité.
Langue de travail et langue des rapports	Les échanges lors des rencontres se feront en français, bien qu'il sera possible pour un membre de s'exprimer en anglais.

	Les rapports seront rédigés en français et traduits en anglais par BAC au besoin.
Gestion de la documentation	Un espace commun sera créé à l'aide d'un outil collaboratif afin de déposer et partager les documents y compris les ordres du jour et le registre des actions et des décisions.
Prise de décision / Actions	Ce comité est consultatif.
Comptes rendus	Un registre des actions et des décisions sera suffisant.